

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, que lors de sa séance qui aura lieu le 3 février 2015, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande :

- 1) Dérogations mineures au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour l'immeuble situé au 10721 du boulevard Ray-Lawson, sur le lot numéro 1 004 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone I-208, laquelle est contiguë à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles, afin de permettre le remplacement d'une enseigne au sol existante d'une superficie de 6,68 mètres carrés et d'une hauteur de 5,56 mètres, alors que ledit règlement limite la superficie à 6 m² et la hauteur à 4,5m.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 janvier 2015

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault